

COMPTE RENDU SÉANCE du 24 juin 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/06/2024

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 20/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, se réunira en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme le Maire, Hélène GOGA.

Nombre de conseillers en exercice : 11

8 Présents : Mme Hélène GOGA, M. Christian RAPIN, M. André DELPONT, Mme Florence JOUNY, M. Benoit de GUIGNÉ, M. Cédric GIL, Mme Charlotte LHUISSET-ZORZI, M. Jacques JOUNY.

3 Absents excusés ayant donné procuration : Mme Elise AMIET à M. André DELPONT, M. Eric CARLSBERG à M. Benoit de Guigné, M. Mathieu VERDIER à Mme Florence JOUNY.

Le quorum est atteint.

M. Cédric GIL a été désigné secrétaire de séance

1- Approbation de la séance du 23 avril 2024 / délibération 2024/25

Vu le code général des collectivités territoriales,

le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

2- Autorisation à Madame le Maire d'engager les démarches pour la vente du lot D à la zone artisanale / délibération 2024/26

Madame le Maire fait un point sur les terrains communaux dans la Zone Artisanale dite « La Lande » et rappelle au conseil municipal le positionnement de messieurs Lefrançois et Maublanc pour acquérir le lot D.

Considérant la proposition d'acquisition du lot D de la zone artisanale de Tabanac, cadastrée A833 pour le prix de 107 500 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DÉCIDE** de donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tous documents à l'application de la présente délibération

3- Suppression et création de postes - Nouveau tableau des effectifs de la commune /délibération 2024/27

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le CGCT,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la mise place du PPCR,

Vu la délibération n°2020/51 fixant à 100 % le taux de promotion pour tous les grades,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant l'avancement de grade proposé au 1^{er} juillet 2024,

Mme le Maire propose à l'assemblée :

la suppression :

- d'un poste d'adjoint technique à temps complet

la création :

- d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- et d'adopter le tableau des emplois suivant au 1^{er} juillet 2024 :

<u>CADRE EMPLOI</u>	<u>CATEGORIE</u>	<u>EFFE CTIF</u>	<u>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE</u>
<u>Filière administrative</u> Rédacteur ppal 1 ^{ère} classe (au 1 ^{er} octobre 2024 délibération 2024/20)	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C3	1	35 heures
<u>Filière technique</u> Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise	1	35 heures
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C2	1	35 heures
Adjoint technique	C1	2	35 heures
Adjoint technique	«	1	28 heures
Adjoint du patrimoine	«	1	17 heures 30
Adjoint d'animation		1	5.66/35 ^{ème} en CDD
Adjoint d'animation		1	5.66/35 ^{ème} en CDD
<u>Filière médico-sociale</u> ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C3	1	35 heures
total		11	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2024. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget.

04-Autorisation d'engager les appels d'offre pour la rénovation de la place de Rouquey/délibération 2024/28

Vu l'arrêté attributif de subvention de 139 500 € du Département au titre de la valorisation des paysages en date du 22 mars 2024 pour le projet sus nommé,

Vu les aides versées par les opérateurs de l'Etat aux communes, telle l'Agence de l'eau, et sa proposition de subvention à hauteur de 26 410 €,

Considérant le lancement du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds Vert » et son dossier de demande subvention déposée pour 60 493 €,

Considérant l'avis d'opportunité positif obtenu devant le GAL Cœur Entre-deux-Mers le 03 juin 2024 pour une subvention de 50 150 €,

Mme le maire demande au Conseil de l'autoriser à passer des marchés de travaux pour la tranche ferme décrite ainsi :

Phase 1 : aménagements paysagers + passerelle (tranche ferme) de la place de Rouquey :

L'estey et ses abords :

- Cheminement piéton : tracé au sol et garde-corps
 - o Estey : reprofilage en cuvette + végétalisation
 - o Plage : démolition murets + reprofilage des berges + engazonnement + terrasses + accès Manoubrey
- Verger et salon de verdure :
 - o Verger : Espace engazonné + plantations d'arbres + cheminements piétons + mobilier + réseaux
 - o Salon de verdure : sol organique + plantations
- Passerelle piétonne neuve
 - o Dépose de la passerelle existante + création d'une nouvelle passerelle
- Coûts annexes études préliminaires
- Maitrise d'œuvre

Sur rapport de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, **DÉCIDE** d'engager la tranche ferme des travaux pour la renaturation de la place de Rouquey et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

5-Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour sur Garonne /délibération 2024/28

Vu la délibération n°2023/44 du 31 octobre 2023, donnant autorisation au Maire d'adhérer au groupement de commandes porté par la communauté de communes du Créonnais pour l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales et de ruissellement ;

Considérant le cahier des clauses techniques et particulières élaboré pour le recrutement d'un prestataire ;

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'autoriser le Maire à déposer une demande de co-financement de l'étude d'élaboration du schéma des eaux pluviales et de ruissellement auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne au titre de son règlement d'intervention pour la thématique « Assainissement et gestion des eaux pluviales » catégorie « Etude » ;
- De transmettre les dépenses estimatives dès qu'elles auront été établies par le prestataire recruté par la communauté de communes du Créonnais dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande ainsi que toutes les pièces permettant l'examen du dossier.

6-Questions diverses

* Dates à retenir :

- **Vendredi 05/07 à 18h30** : inauguration de la sculpture sur la fontaine du lavoir de la place de Rouquey en présence du sculpteur et des élèves de CM ayant participé au projet.
Apéritif offert par la mairie et dîner auberge espagnole sur la place.

Mme le Maire en profite pour rappeler que comme chaque année, l'après-midi, à la mairie, seront remis des dictionnaires aux élèves de CM2 qui rentrent en 6^{ème}.

- **Samedi 13/07** : fête nationale
 - repas dansant 20h animé par BIGSON salle Moulin Carreyre
 - feu d'artifice 23h.

* Suite aux actes de vandalisme dont il a été victime, le monument aux morts a été restauré par les services techniques et inauguré lors de la cérémonie de l'appel du 18 juin.

*Une lettre d'informations du Maire sera distribuée aux administrés début juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H19

Mme le Maire, Hélène GOGA

M.Cédric GIL, secrétaire de séance

